

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : raphael-villeneuve-buss-gmail-com

<https://www.cadre21.org/membres/08bbb62bf88e5697342318d7>

Date d'obtention : 2025-01-31 17:00:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode a comme but de faire les interventions adaptés à cette situation particulière. De plus, elle a comme objectif d'accélérer le processus et de rassurer la victime ainsi que sa famille. Les démarches ont comme but de minimiser les conséquences ainsi que de cibler si l'offenseur a agit par impulsivité ou par malveillance. Finalement, j'ai appris que cette problématique est en forte hausse depuis les dernières années.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avant, j'aurais directement monté le problème à la direction. Maintenant, avec la trousse et la formation, je suis en mesure de suivre les étapes afin de faire l'intervention pertinente selon la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais regarder les photos/vidéos et de protéger l'intégrité de la victime.